

SERVICES TECHNIQUES

VB/PB/JLD/TB

DECISION N° ST26-12060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

VU les contrats de location longue durée conclus avec l'entreprise ARVAL en août 2021,

CONSIDERANT la nécessité de racheter quatre véhicules qui étaient en location longue durée,

CONSIDERANT les offres de vente faites par l'entreprise ARVAL,

DECIDE

Article 1

Les quatre offres de vente sont proposées par la **Société ARVAL – 22-24 rue des Deux Gares – 92500 RUEIL MALMAISON**.

Les offres sont conclues **pour un montant total de 38 360.00€ TTC**, hors frais d'immatriculation et décomposées comme suit :

- Véhicule Twingo immatriculé GC985VN : 8 490.00€ TTC.
- Véhicule Twingo immatriculé GC895VN : 8 990.00€ TTC.
- Véhicule 208 immatriculé GB845MC : 10 190.00€ TTC.
- Véhicule 208 immatriculé GB087MD : 10 690.00€ TTC.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 02/02/2026

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE

